



LES WEBINAIRES



ENTREPRENEURS : QUELLE STRUCTURE JURIDIQUE POUR VOTRE PROJET ?



MARINE SAUDREAU
Juriste,
Bpifrance Création



STÉPHANIE COQUERY
Avocate en droit des affaires,
Résonances Avocats



STÉPHANIE GATTY
Fondatrice,
Aidodarons





AU SOMMAIRE



01. Se poser les bonnes questions avant de se lancer

02. Les principales structures juridiques

03. Tester son activité avant de se lancer

04. Les cas pratiques





01

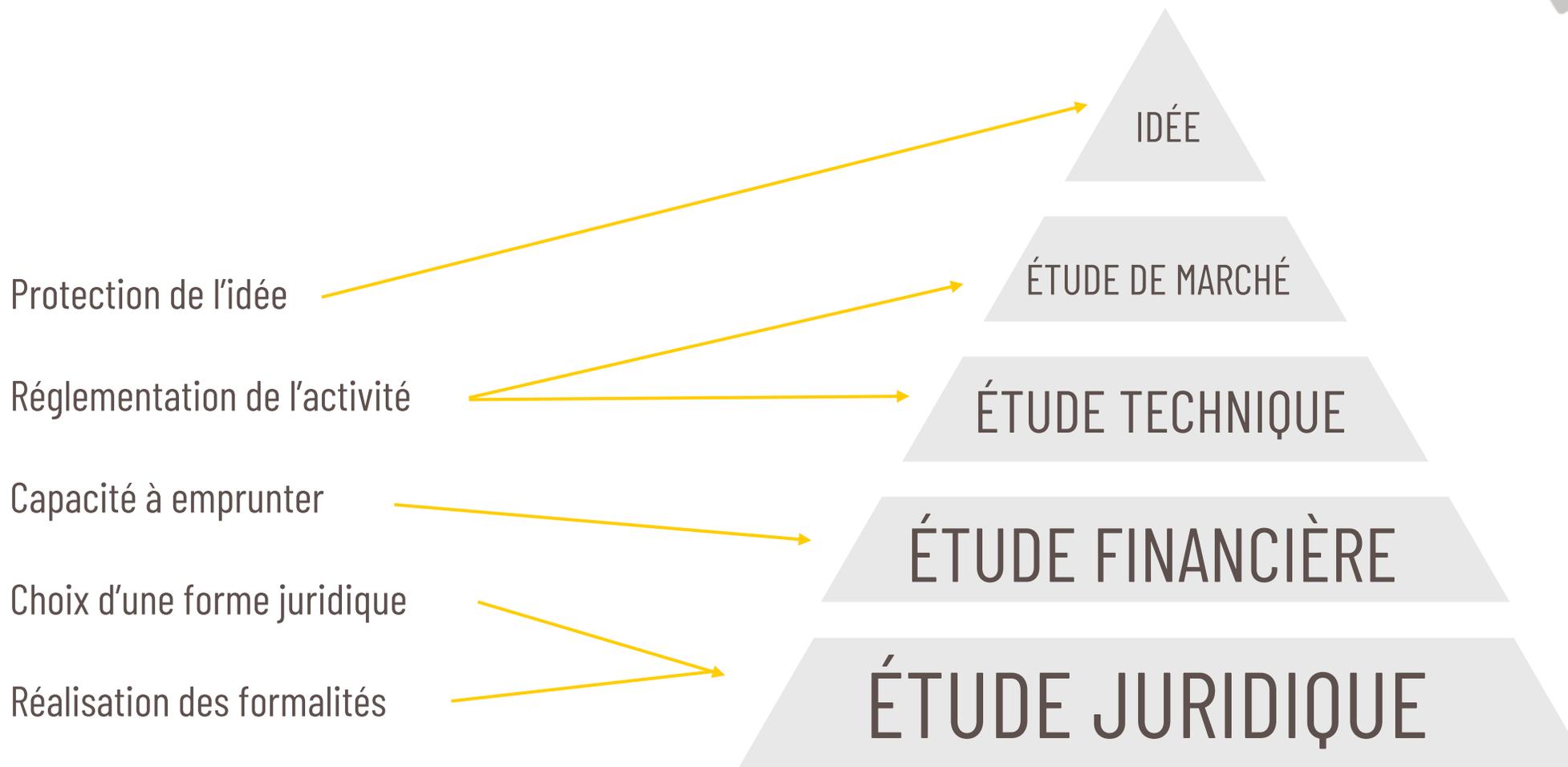


**SE POSER LES
BONNES QUESTIONS
AVANT DE SE LANCER**





QUAND CHOISIR LA STRUCTURE JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE ?





PRINCIPE

Quelle que soit votre activité, vous avez le choix entre l'entreprise individuelle ou la société



Exceptions :

- les débits de tabac (EI ou SNC)
- certaines activités libérales réglementées (SEL ou SCP)
- les activités agricoles (SCEA, GAEC, EARL, etc.)



Vérifiez
la réglementation attachée
à votre activité
avant de vous lancer

Possiblement conditionnée par :

- **une qualification professionnelle,**
- **une autorisation,**
- **un agrément,**
- **la réalisation d'une formalité administrative.**



Consulter les fiches [activités réglementées](#) ou les [dossiers Projecteurs](#) du site de Bpifrance Création



Vous rapprocher des chambres consulaires (CCI, CMA), des réseaux d'accompagnement, de professionnels du droit ou du chiffre



Vous renseigner auprès des fédérations ou ordres professionnels de votre secteur d'activité



Souhaitez-vous :



prendre
l'ensemble des
décisions seul ?



bénéficier de
nouvelles
compétences ?



conserver votre
autonomie ?



partager
les responsabilités ?



partager le
contrôle de votre
entreprise ?



Se lancer seul

PRÉREQUIS :

- faire le point sur sa situation
- s'ouvrir au monde
- se former
- demander de l'aide si nécessaire

S'associer

PRÉREQUIS :

- s'entourer de personnes de confiance
- anticiper les difficultés
- mettre en place des règles claires
- dissocier sa vie privée de sa vie professionnelle





QUELS SONT MES BESOINS FINANCIERS ?

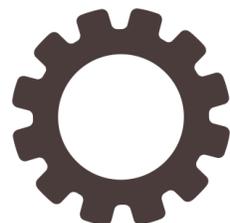


Si les besoins financiers initiaux de votre entreprise sont **importants**, la création d'une société (plutôt que d'une entreprise individuelle) peut s'imposer

Distinction



Besoins financiers



Capital social





Si aucun développement important ou aucun besoin d'investissements extérieurs
→ l'entreprise individuelle

Si développement d'activité périphérique ou besoin d'investissements extérieurs
→ la société

Depuis le **15 mai 2022** et la réforme de leur statut, les entrepreneurs individuels bénéficient d'une **séparation automatique** de leurs patrimoines personnels et professionnels.

En cas de difficultés, les **créanciers professionnels** ne peuvent venir saisir que le **patrimoine professionnel**.

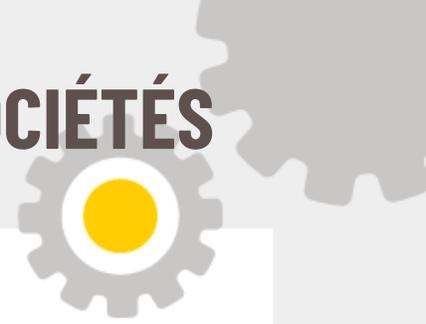


Exceptions :

- mise en place d'une sûreté, renonciation volontaire,
- « pouvoirs » particuliers pour l'Urssaf et l'administration fiscale.



AI-JE UN PATRIMOINE À PROTÉGER ? FOCUS SUR LES SOCIÉTÉS



La protection apportée par les sociétés **varie** selon le type de structure choisie

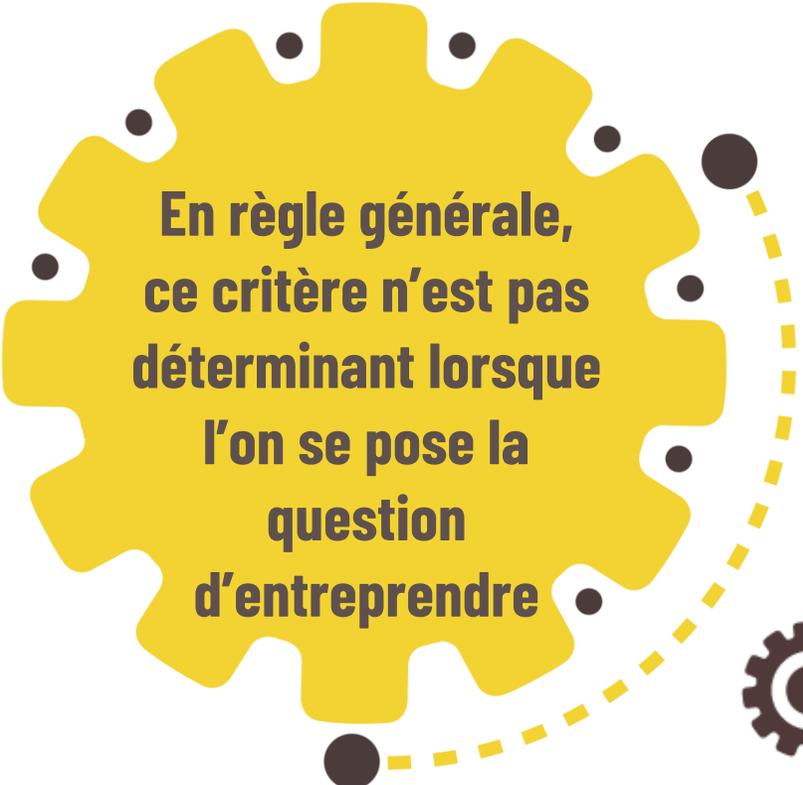
- Dans la **plupart** (SARL, SAS, etc.), les associés ne sont responsables financièrement **qu'à hauteur de leurs apports**.
- Dans d'autres, comme les sociétés en nom collectif (SNC), chaque associé est **solidairement et indéfiniment responsable des dettes sociales**.





COMMENT SERA IMPOSÉE MON ENTREPRISE ?

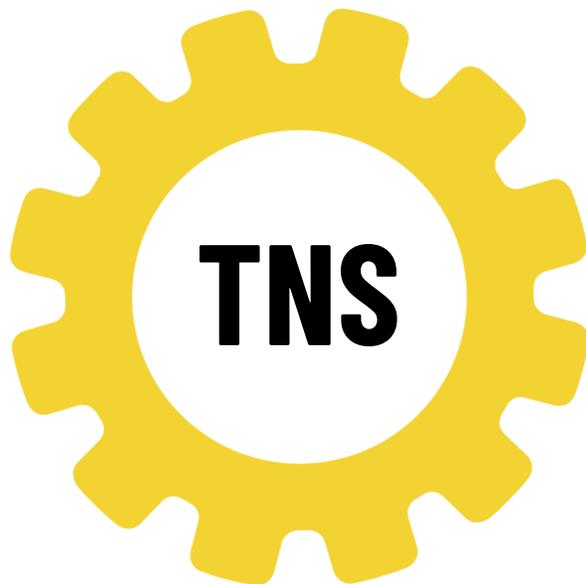
Les bénéfices de l'entreprise pourront être soumis à **l'impôt sur le revenu** dans la catégorie adéquate (BIC, BNC ou BA) ou à **l'impôt sur les sociétés**.



En règle générale, ce critère n'est pas déterminant lorsque l'on se pose la question d'entreprendre

QUELLE SERA MA PROTECTION SOCIALE ?

Le statut social dépendra de la structure juridique choisie :
« **travailleur non salarié (TNS)** » ou « **assimilé-salarié** »



- **Entrepreneur individuel (EI)**, y compris les micro-entrepreneurs
- **Associé unique d'une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)** s'il est également le gérant de la structure
- **Gérant majoritaire d'une société à responsabilité limitée (SARL)** ou gérant appartenant à un collège de gérance majoritaire



Le statut social dépendra de la structure juridique choisie :
« **travailleur non salarié (TNS)** » ou « **assimilé-salarié** »



- **Gérant non associé** rémunéré d'une EURL
- **Gérant minoritaire ou égalitaire** rémunéré de SARL, ou gérant rémunéré appartenant à un collège de gérance égalitaire ou minoritaire
- **Président ou directeur général** d'une société par actions simplifiée (SAS) ou d'une société anonyme (SA)
- **Président** de société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU)





QUELLE SERA MA PROTECTION SOCIALE ?



TNS

- Moins coûteux
- Moins protecteur

Assimilé-salarié

- Plus coûteux
- Plus protecteur

Exemple : pour un revenu net identique (30 000 €), un **TNS** coûtera à l'entreprise environ 45 000 € là où un **assimilé-salarié** coûtera environ 54 000 €



1

Définir son projet :

- Business plan
- Tester l'idée
- Valider la faisabilité

2

Définir ses priorités :

- Association d'entrepreneurs
- Ambition de croissance
- Besoins de financements externes, levée de fonds



Structure souple et évolutive

3

Tenir compte des critères immuables

- Expérience professionnelle
- Age
- Contexte familial
- Besoin de protection sociale

4

Choisir la structure la + adaptée :

- SARL ou SAS
- Discussions avec cabinet d'expertise comptable

Les +

- Flexibilité pour accueillir de futurs investisseurs
- Représentation sur le marché
- Cohérence avec mon parcours
- Ambition de développement



SAS



02



LES PRINCIPALES STRUCTURES JURIDIQUES

LES WEBINAIRES BPIFRANCE CRÉATION





LES STRUCTURES POUR ENTREPRENDRE SEUL





EI

- Pas de notion de capital social
- **Direction** : l'entrepreneur
- **Imposition** : IR. Option possible pour l'IS pour l'entrepreneur individuel « classique »
- **Régime social du dirigeant** : TNS

S'adapte à toutes les activités qui ne nécessitent pas beaucoup d'investissement

EURL

- Pas de capital social minimum
- **Direction** : un gérant (qui peut être l'associé unique ou un tiers)
- **Imposition** : IR. Option possible pour l'IS
- **Régime social du dirigeant** : TNS si l'associé unique est également le gérant de la structure. Assimilé-salarié pour le gérant non associé rémunéré

S'adapte à tous les projets, à condition d'accepter un certain formalisme de constitution et de fonctionnement

SASU

- Pas de capital social minimum
- **Direction** : liberté statutaire, mais au minimum un président (qui peut être l'associé ou non)
- **Imposition** : IS. Option possible pour l'IR
- **Régime social du dirigeant** : assimilé-salarié

S'adapte à tous les projets, à condition d'accepter un certain formalisme de constitution et de fonctionnement



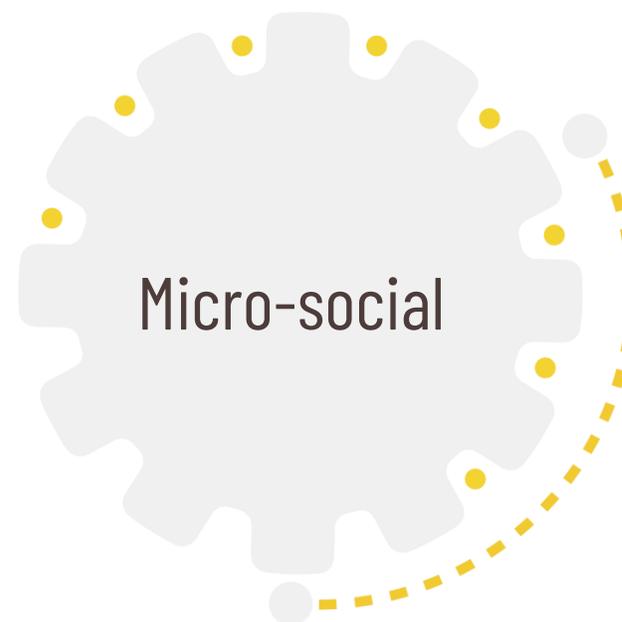


LES WEBINAIRES

ZOOM SUR LA MICRO-ENTREPRISE



ZOOM SUR LE RÉGIME MICRO-ENTREPRISE





FOCUS SUR LE RÉGIME FISCAL



Seuils de CA (ou de recettes) :

Relèvent du régime de la micro-entreprise, les entreprises individuelles dont le CA annuel réalisé l'année précédente, ou l'avant-dernière année, n'excède pas :

- **188 700 €** pour les entreprises de vente ou de fourniture de logement
- **77 700 €** pour les autres prestataires de services.



Régime fiscal de la **micro-entreprise « classique »**

Le bénéfice imposable est déterminé par l'administration fiscale qui applique au chiffre d'affaires déclaré un **abattement forfaitaire pour frais professionnels**

Le **montant** de l'abattement dépend de la nature de l'activité exercée
(71 %, 50 %, 30 ou 34 % du CA)

Pour déterminer l'impôt dû, le bénéfice ainsi calculé est ensuite soumis, avec les autres revenus du foyer fiscal, **au barème progressif par tranches de l'impôt sur le revenu.**



Une option possible :
le versement
forfaitaire libératoire
(VFL)



FOCUS SUR LE RÉGIME SOCIAL



Chaque mois ou, sur option, chaque trimestre, l'entrepreneur doit déclarer son chiffre d'affaires réellement encaissé et verser les cotisations sociales correspondantes, sur le site

autoentrepreneur.urssaf.fr

Le montant des cotisations sociales est calculé en appliquant au CA un taux global de cotisations qui varie en fonction de l'activité exercée :

- **12,30 %** pour l'achat-revente de marchandises
- **21,20 %** pour les prestations de services commerciales et artisanales
- **24,60 %** pour les autres prestations des services
- **23,2 %** pour les professions libérales relevant de la Cipav





LES STRUCTURES POUR ENTREPRENDRE À PLUSIEURS





SARL

- Pas de capital social minimum
- **Nombre d'associés** : 2 au minimum, 100 au maximum
- **Direction** : un ou plusieurs gérants

SAS

- Pas de capital social minimum
- **Nombre d'associés** : 2 au minimum
- **Direction** : un président. Les statuts peuvent également prévoir la nomination d'un ou plusieurs directeurs généraux

SA

- 37 000 € minimum
- **Nombre d'associés** : 2 au minimum (7 si la société est cotée en bourse)
- **Direction** : 2 modèles de gouvernance sont possibles :
 - un conseil d'administration au sein duquel est nommé un président. Un directeur général peut également être désigné
 - un directoire au sein duquel est nommé un président et un conseil de surveillance





SARL

- **Imposition** : IS.

Possibilité d'option pour l'IR (sous conditions)

- **Régime social du dirigeant** :
 - TNS pour le gérant majoritaire
 - assimilé-salarié pour le gérant minoritaire ou égalitaire rémunéré



La SARL s'adapte à de nombreuses situations.

Principale caractéristique : limiter la responsabilité des associés.

Attention : fonctionnement plus rigide que celui d'une SAS

SAS

- **Imposition** : IS.

Possibilité d'option pour l'IR (sous conditions)

- **Régime social du dirigeant** : assimilé-salarié



La SAS est l'une des structures les plus courantes en France.

Principale caractéristique : souplesse de fonctionnement

SA

- **Imposition** : IS.

Possibilité d'option pour l'IR (sous conditions)

- **Régime social du dirigeant** : assimilé-salarié



La SA est une structure plus adaptée aux projets d'ampleur.

Principale caractéristique : rassembler des personnes qui peuvent ne pas se connaître et dont la participation est fondée sur les capitaux investis



Les structures de
l'économie sociale et solidaire
placent l'humain
au cœur de leurs préoccupations,
que leurs projets soient d'économie
marchande ou non-marchande

3 CARACTÉRISTIQUES principales

- 01 **UNE GOUVERNANCE**
DÉMOCRATIQUE
- 02 **UN BUT** AUTRE QUE LE SEUL PARTAGE
DES BÉNÉFICES
- 03 **UNE LUCRATIVITÉ**
LIMITÉE

03



TESTER SON ACTIVITÉ AVANT DE SE LANCER

LES WEBINAIRES BPIFRANCE CRÉATION



LES SOLUTIONS POUR TESTER SON ACTIVITÉ

Il existe des moyens **pour tester votre activité en conditions réelles**,
avant même de créer votre entreprise

Focus sur :

Les
couveuses
d'entreprise

Le portage
salarial

Les
coopératives
d'activités et
d'emploi



Une couveuse est un **lieu d'accueil**, qui permet de tester son activité et valider sa faisabilité économique, avant de se lancer.

Les avantages de la couveuse :

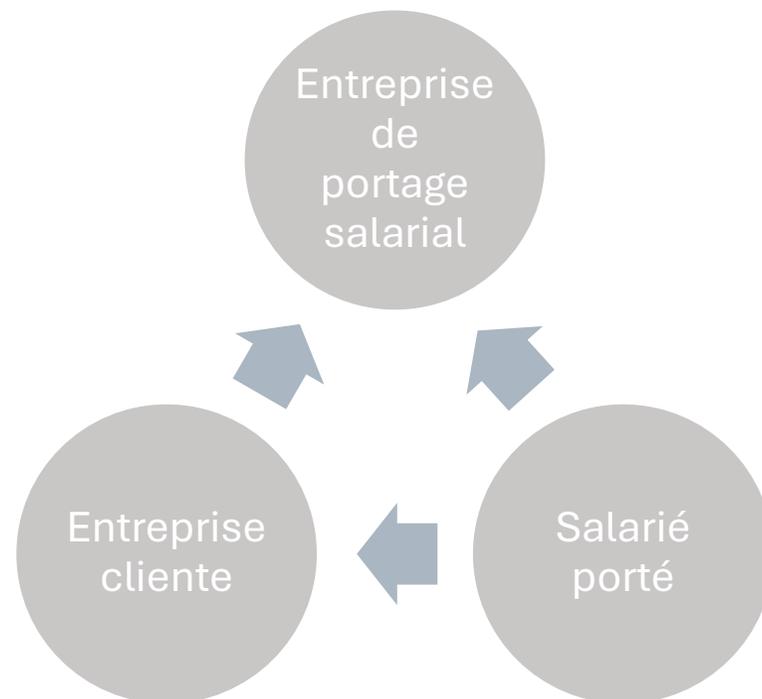


un **parcours sécurisé**



un **accompagnement professionnel** pour apprendre le « métier » d'entrepreneur







Participation aux frais de structure :

De 8 à 15 % du CA en fonction des CAE

Éligibilité :

Toute personne à la recherche d'un cadre légal pour exercer une activité indépendante

Typologie d'activités :

Toutes activités à l'exception des activités réglementées

Durée :

Sans limite de durée

Spécificités :

- Accès au salariat et à la protection sociale liée (santé, retraite, chômage)
- Coopératives multisectorielles ou spécialisées sur certains secteurs (BTP, culture, formation, services à la personne...)
- Parcours d'accompagnement individuel et collectif sur le projet entrepreneurial
- Accès au sociétariat au bout de 3 ans dans la coopérative et donc possibilité de participer à la gouvernance de l'entreprise qui porte son activité économique.



Trouver une coopérative d'activité et d'emploi :
[Fédération des coopératives d'activités et d'emploi](#)

Fiche pratique :
[Coopératives d'activités et d'emploi sur le site de Bpifrance Création](#)



05



LES CAS PRATIQUES



LES WEBINAIRES BPIFRANCE CRÉATION



Scénario 1 : Delphine, ostéopathe indépendante

Delphine souhaite :

- s'installer à son compte sans salarié ;
- aucun investissement majeur prévu ;

CA prévisionnel : ~25 000 €/an

Objectifs : simplicité, autonomie, pas d'optimisation fiscale.

Structure	Pertinence	À choisir si...
Microentreprise	✓ très adaptée	aucune gestion, ok pour non-déductibilité des charges réelles, et CA sous plafond.
Entreprise Individuelle (EI)	✓	déduction des frais réels (loyer, matériel, déplacements, etc.) + structure simple.
EURL	⚠ possible mais surdimensionnée	si accroissement d'activité ou optimisation fiscale
SASU	✗ pas adaptée ici (Coûts et formalités inutiles pour un CA aussi faible)	
SARL / SAS	✗ à éviter (inadapté pour une activité individuelle à faible CA)	
Couveuse	✓	test de l'activité
Portage salarial	✗ pas pertinent (Charges trop élevées pour un CA aussi bas)	





Scénario 2 : Ilan, développeur freelance en parallèle d'un CDI

Ilan propose ses services en complément de son emploi salarié.
Il facture peu (moins de 77 700 €/an).

CA prévisionnel : ~15 000 €/an

Objectifs : activité complémentaire, légalité, peu de gestion, pas de stratégie fiscale

Structure	Pertinence	À choisir si...
Microentreprise	✓ idéal	simplicité de gestion
Entreprise Individuelle (EI)	⚠ possible mais peu utile (trop lourd en l'espèce)	déduction frais réels
EURL / SASU	✗ surdimensionné (Charges et obligations injustifiées pour un CA aussi bas)	
Portage salarial	✓	- ses clients exigent un statut salarié ou - volonté de gestion simplifiée
Couveuse	⚠	volonté de tester son activité sans créer de structure





Scénario 3 : Raphaël, artisan menuisier indépendant

Raphaël travaille seul mais envisage d'embaucher un apprenti. Il souhaite limiter ses risques personnels et pouvoir déduire ses charges.

CA prévisionnel : ~90 000 €/an

Objectifs : investissement matériel, possible embauche, optimisation fiscale et protection personnelle

Structure	Pertinence	À choisir si...
EURL à l'IS	✓ idéal	pilotage de la rémunération : optimisation (dividendes + salaires) + statut TNS (cotisations réduites)
EURL à l'IR	⚠ possible	peu de charges et foyer faiblement imposé (peu d'intérêt à l'IS)
EI classique	⚠ possible	s'il veut éviter de créer une société mais risque d'impôt élevé sans optimisation possible
Microentreprise	✗ trop limitant (Pas de déduction des charges, plafonds dépassés rapidement)	
SARL	✓	association envisagée, structure évolutive, possible statut TNS
SASU	✓	volonté statut assimilé salarié (meilleure couverture sociale) (moyennant charges plus élevées)
SAS	⚠	association dans le futur
Portage / Couveuse	✗ (activité manuelle, avec matériel et production)	





Scénario 4 : Julie et Guillaume, restaurateurs

Julie et Guillaume sont en couple. Ils souhaitent ouvrir un restaurant ensemble. Ils souhaitent une structure stable, répartir les pouvoirs et cadrer leur collaboration.

CA prévisionnel : ~130 000 €/an

Objectifs : activité à deux, stabilité, répartition claire, charges maîtrisées

Structure	Pertinence	À choisir si...
SARL	✓ idéal	structure souple pour couple, avec répartition du capital et des fonctions, statut TNS possible (charges réduites)
SAS	✓	s'ils veulent une grande liberté statutaire, ou prévoient un 3 ^e associé, ou veulent un statut salarié
EURL × 2	⚠	deux structures indépendantes possibles, mais pas optimal pour gérer une activité commune
Microentreprise	✗ trop limité, pas de partage d'activité, plafonds	
EI	✗ pas à deux, ni optimisé fiscalement	
SASU × 2	⚠ possible mais peu pertinent : gestion lourde × 2, pas d'intérêt sans investisseurs	
Portage / Couveuse	✗ incompatible avec une activité de restauration	





Scénario 5 : Romane, consultante en stratégie

Romane, consultante en stratégie, vise les grands comptes. Elle veut une structure crédible, se verser des dividendes et avoir un régime social avantageux.

CA prévisionnel : ~110 000 €/an

Objectifs : image pro, dividendes, bonne protection sociale, peu de charges inutiles

Structure	Pertinence	À choisir si...
SASU	✓ idéal	statut assimilé salarié, dividendes sans charges sociales, image professionnelle adaptée à son activité
EURL à l'IS	✓	elle veut réduire ses cotisations sociales, au prix d'une protection sociale moindre
EI / Micro	✗ trop limité, pas d'optimisation possible	
SARL	⚠	elle envisage de s'associer à moyen terme
SAS	⚠	elle a un co-fondateur ou souhaite intégrer des associés ou investisseurs
Portage salarial	✓	elle ne veut rien gérer et valorise la sécurité sociale + retraite + chômage, au prix de la perte d'optimisation
Couveuse	✗ trop avancée pour rester en phase test	





Scénario 6 : Anissa, Philippe et Lila, Startup Tech

Anissa, Philippe et Lila, lancent une startup tech. Ils veulent une structure souple pour la levée de fonds, prévoir des BSPCE, et organiser librement les rôles des fondateurs.

CA prévisionnel : 0 au début, mais ambition > 200 000 €

Objectifs : levée de fonds, intéressement, croissance rapide

Structure	Pertinence	À choisir si...
SAS	✓ idéal	levée de fonds, statuts flexibles, stock-options (BSPCE), et liberté dans l'organisation
SARL	⚠	projet très stable, avec associés à long terme, et pas de levée prévue
Portage / Couveuse	✗ incompatibles avec ce type de projet structuré et en croissance	





Scénario 7 : Silvana, créatrice textile

Silvana, 38 ans, veut lancer une activité de création de vêtements éthiques. Elle n'est pas encore sûre de la viabilité commerciale de son projet et veut tester pendant plusieurs mois avant de créer officiellement son entreprise.

CA prévisionnel : inconnu

Objectifs : tester, conserver les aides sociales, peu de risques

Structure	Pertinence	À choisir si...
Couveuse	✓ idéal	elle veut tester sans créer, garder ses droits sociaux, être accompagnée
Microentreprise	✓	elle veut vendre ses premières créations et commencer à gérer ses revenus
El classique	⚠	possible mais plus lourd, peu d'intérêt ici
SASU / EURL	✗ trop complexe pour une phase de test	
Portage	⚠	possible si elle fait de la formation ou du design en B2B, mais pas adapté en B2C





Scénario 8 : Virgile, consultant cybersécurité

Virgile, 45 ans, consultant en cybersécurité, commence à décrocher des missions chez de grands groupes. Il ne veut pas créer sa société, ni gérer la comptabilité, mais veut pouvoir facturer légalement, avec un bon statut social.

CA prévisionnel : ~100 000 €/an

Objectifs : missions longues, bonne protection sociale, peu de gestion

Structure	Pertinence	À choisir si...
Portage salarial	✓ idéal	volonté de statut salarié, pas de gestion, et est prêt à payer plus de charges
SASU	✓	volonté d'optimisation des revenus (dividendes + rémunération), tout en étant autonome
EURL à l'IS	✓	volonté de réduire ses cotisations, accepter une moindre couverture sociale
Micro / EI	✗ CA trop élevé, peu d'optimisation, peu crédible auprès de ses clients B2B	





LE SITE BPIFRANCE-CRÉATION.FR



3 ESPACES

DES CONTENUS
D'EXPERTISES

L'ACTUALITÉ JURIDIQUE



LE PASS CRÉA

QUESTIONS/RÉPONSES



BON À SAVOIR

RETROUVEZ LE **REPLAY** ET LE **SUPPORT**
DE PRÉSENTATION DE CE WEBINAIRE SUR
[BPIFRANCE-CRÉATION.FR/WEBINAIRES](https://bifrance-creation.fr/webinaires)

LES WEBINAIRES BPIFRANCE CRÉATION



À VOUS DE JOUER !

**POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR
BPIFRANCE-CREATION.FR**

LES WEBINAIRES BPIFRANCE CRÉATION